DU N° 137.

PETIT NOMBRE D'INSTRUMENS

QUI SONT NÉCESSAIRES DANS LA PRATIQUE

DE L'ART DES ACCOUCHEMENS;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 25 juillet 1832, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR F.-M. LEBIHAN, de Quimper,

Département du Finistère;

Chirurgien entretenu de la marine; Bachelier ès-lettres de la Faculté de Montpellier.

« Un peintre imagine-t-il le chêne qu'il peint après que mille « autres ont peint des chênes? Il a donné son coloris au sien, et « les peintres futurs peindront encore des chênes qu'ils coloreront « à leur manière. » PIGAULT-LEBRUN.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1832.

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. ORFILA, Doyen.	MM.
Anatomie	CRUVEILHIER, *Examinateur.*
Physiologie	BÉRARD, *Suppléant.*
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	RICHARD.
Pharmacologie	DEYEUX.
Hygiène	DES GENETTES.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN, *Examinateur.* JULES CLOQUET.
Pathologie médicale	DUMÉRIL. ANDRAL.
Pathologie et thérapeutique générales	BROUSSAIS.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT, *Examinateur.*
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU.
Clinique médicale	FOUQUIER. BOUILLAUD. CHOMEL.
Clinique chirurgicale	BOYER, *Président.* DUBOIS. DUPUYTREN. ROUX.
Clinique d'accouchemens	.....

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, LALLEMENT.

Agrégés en exercice.

MM.	MM.
Baudelocque.	Gerdy.
Bayle.	Gibert.
Blandin.	Hatin.
Bouvier.	Lisfranc.
Briquet.	Martin Solon.
Brongniart.	Piorry.
Cottereau.	Rochoux.
Devergie, *Suppléant.*	Sandras, *Examinateur.*
Dubled.	Trousseau, *Examinateur.*
Dubois.	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A MONSIEUR

JUBELIN,

Commissaire général de la marine; Gouverneur de la Guyane française.

Hommage de profonde vénération et de dévouement.

F.-M. LEBIHAN.

PROLÉGOMÈNES.

Quel phénomène plus digne d'admiration que l'acte par lequel s'exécute la naissance de l'homme ! L'art des accouchemens est aussi noble par son sujet qu'utile par sa fin ; il est le seul qui jouisse de la prérogative de sauver souvent d'un seul coup de main plusieurs individus à la fois : quels puissans motifs pour exciter l'émulation !

Le vrai accoucheur est celui qui à la connaissance de son art sait réunir assez de dextérité, de souplesse, et même de complaisance, pour se conformer à l'âge, au tempérament, à l'habitude, au goût, et quelquefois aux caprices de la femme.

L'accoucheur instruit laisse agir la nature quand elle peut se suffire : il la maintient aisément dans la marche qu'elle doit suivre, lorsque quelque chose tend à l'en détourner, et la ramène de même à cette marche quand elle s'en est écartée ; s'il faut opérer, il opère à propos, et le fait toujours avec connaissance de cause et avec méthode. Les fonctions de l'accoucheur seraient aisées à remplir, si la nature ne s'écartait jamais de ses lois : mais sa marche n'est pas toujours régulière ; elle est sujette à des anomalies qui embarrassent souvent les praticiens les plus exercés. Dans quelle incertitude l'opérateur ne se trouve-t-il pas quelquefois jeté ! Combien ne doit-il pas craindre que les apparences les plus heureuses ne déguisent un principe vicieux, et qu'un acci-

dent imprévu n'amène les suites les plus fâcheuses ! Aussi rien de plus essentiel en pratique que de bien distinguer le domaine de l'art de celui de la nature : voilà ce qui constitue le vrai tact de l'accoucheur.

L'histoire des accouchemens a été faite par des professeurs trop recommandables par leur mérite pour que je me permette d'en retracer ici le tableau ; mais j'ai pensé que réunir dans un cadre succinct la description des instrumens, lors d'un accouchement non naturel, pouvait offrir quelque intérêt : puisse mon but être rempli !

Avant d'indiquer le petit nombre d'instrumens qui sont indispensables dans la pratique des accouchemens, je vais dire un mot de la classification établie par M. *Baudelocque* (neveu) dans ses cours, parce qu'elle me paraît plus simple que celle des auteurs, et qu'elle me permet d'exposer mon sujet avec plus d'ordre que si je suivais la classification d'accouchemens qui est communément reçue.

Cet accoucheur, se basant sur l'état du bassin de la femme, état qui présente trois variétés, savoir, 1°. la largeur du bassin, 2°. la petitesse de ce canal, 3°. sa déformation, réduit la pratique des accouchemens à ces trois cas ; et comme la petitesse et la déformation du bassin réclament les mêmes secours de l'art, il n'admet que deux espèces d'accouchement, parce qu'il est évident que la condition la plus essentielle pour qu'une femme accouche heureusement, c'est qu'elle ait le bassin large : en conséquence, il appelle *accouchement naturel* celui qui offre pour première condition la largeur du bassin voulue par l'art, et *accouchement labo-*

rieux celui qui manque de cette condition, ou dans lequel le bassin est petit ou déformé.

Les accidens qui peuvent provenir de la mère ou du fœtus se manifestant chez la femme dont le bassin est large, comme chez la femme dont le bassin est petit et chez celle dont le bassin est déformé, il ne traite de ces accidens qu'après avoir exposé les deux espèces d'accouchement. Ainsi, lorsqu'il a terminé l'histoire de ces deux classes d'accouchement, il parle des maladies et des accidens qui peuvent survenir, soit pendant la grossesse, soit pendant le travail de l'accouchement, ou bien avant ou après la délivrance, et de celles enfin qui peuvent se manifester indifféremment à tous les momens, soit de la grossesse, soit de l'accouchement, ou pendant les couches.

Cette classification est simple, claire, méthodique. L'auteur ne fait pas la description anatomique des os du bassin : il ne traite pas de la matrice dans l'état de vacuité, des règles, des anomalies que les organes génitaux peuvent présenter, etc., etc., etc. ; mais il entre de suite en matière, et, ne voyant que la femme enceinte, il traite de la grossesse dans l'état le plus naturel. Après avoir parlé de la grossesse utérine, il met en rapport le fœtus parvenu à son dernier degré de développement avec le canal osseux qui doit le laisser passer. Il fait l'histoire de l'accouchement et de la délivrance naturels, des soins à donner à la femme et à l'enfant ; traite ensuite de la grossesse utérine composée de plusieurs enfans, enfin de la grossesse utérine et de l'accouchement dans le cas où la matrice est biloculaire, et rapproche ainsi les cas les plus simples.

Il passe de là aux accouchemens laborieux. Comme dans l'accouchement naturel, il ne voyait que le bassin qui est bien conformé, ici il ne voit que le bassin qui est petit et régulier chez certaines femmes, et déformé chez d'autres : ici, comme dans l'accouchement naturel, il n'envisage le fœtus que situé verticalement au-dessus de l'un ou de l'autre de ces bassins. Après avoir traité de l'accouchement laborieux et des opérations à l'aide desquelles on peut le terminer, il parle des maladies et des accidens qui peuvent se manifester chez les femmes, soit pendant la grossesse, soit pendant le travail de l'accouchement, avant ou après la délivrance, et les considère toujours relativement à l'état du bassin, parce que ces maladies peuvent se rencontrer chez les femmes dont le bassin est large, comme chez celles dont le bassin est petit, et chez celles dont le bassin est plus ou moins déformé.

Ainsi, convaincu que la petitesse du bassin, et à plus forte raison que la déformation de ce canal sont les accidens qui exposent le plus les jours d'une femme en travail et ceux de son enfant, il a pris pour jalon, dans la classification, l'état du bassin.

Cette méthode a l'avantage d'exposer les objets avec plus d'ordre, et de simplifier leur étude.

DU

PETIT NOMBRE D'INSTRUMENS

QUI SONT NÉCESSAIRES DANS LA PRATIQUE

DE L'ART DES ACCOUCHEMENS.

Les instrumens qui sont nécessaires à la pratique des accouchemens sont les suivans :

1°. Le compas d'épaisseur de *J.-L. Baudelocque ;*

2°. Le forceps de *Levret* modifié ;

3°. Les instrumens nécessaires à la pratique de l'opération césarienne ;

4°. Les instrumens nécessaires à la pratique de la symphyséotomie ;

5°. L'instrument pour broyer la tête ;

6°. Et la sonde pour faire respirer l'enfant dans l'accouchement par les pieds.

Compas d'épaisseur.

Le compas d'épaisseur de *J.-L. Baudelocque* n'est que le compas de proportion employé dans quelques arts et métiers, auquel cet ac-

coucheur a donné des dimensions convenables, et dont il a terminé les pointes par des boutons lenticulaires. Une petite règle, portant un index, traverse les branches à l'endroit où leur portion droite s'unit à leur portion courbe, et marque exactement le degré d'écartement des pointes. Cet instrument s'applique à l'extérieur du bassin : l'une des lentilles est placée sur le milieu de la région pubienne, et l'autre sur l'apophyse épineuse de la dernière vertèbre lombaire. En défalquant l'épaisseur présumée des parties, on obtient la mesure du diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal du bassin. Quoique cet instrument n'offre pas le degré de certitude que son auteur s'en est promis pour la détermination du diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal, il n'en rend pas moins de grands services dans la pratique des accouchemens, et il est encore le seul pelvimètre dont l'usage soit généralement adopté.

Composition et fabrication du forceps de Levret, *modifié par M.* Baudelocque neveu.

Le forceps de *Levret* étant celui de tous les forceps qui, malgré ses imperfections, est encore le mieux fait, c'est lui que j'aurai en vue dans cette description, sauf cependant les incorrections qu'il avait, et que M. *Baudelocque* en a fait disparaître.

Cet instrument se compose de deux branches : l'une est la branche droite, l'autre est la branche gauche. Il faut distinguer à chacune d'elles la cuillère et son manche : à la branche droite son axe, à la gauche l'échancrure qui le reçoit.

Le poids de cet instrument est de dix à onze onces ; sa longueur doit être de dix-huit pouces, au lieu de dix-sept qu'avait celui de *Levret ;* la longueur des cuillères, mesurée depuis l'axe, doit être de dix pouces au lieu de neuf. Leur courbure (courbure nouvelle), mesurée d'un plan horizontal à leur bord supérieur, est de trois pouces; la courbure de la face de chacune d'elles (courbure ancienne) est de douze lignes. Lorsqu'elles sont croisées et réunies,

leur extrémité ne se touche pas ; il y a deux lignes d'intervalle entre elles, et l'intervalle qui sépare les bords supérieur et inférieur des cuillères est de deux pouces + deux lignes ; elles sont fenêtrées, disposition qui fait que chaque cuillère a deux jumelles. Ces jumelles doivent être aussi épaisses à leur bord externe qu'à leur bord interne. La longueur de la partie courbe de la cuillère qui saisit la tête doit être de six pouces et demi.

L'axe est placé entre la cuillère et son manche ; il est supporté par la branche droite au lieu de l'être par la gauche, comme au forceps de *Levret* ; il remplace avantageusement le pivot que présente le forceps de cet accoucheur.

La jonction des branches est à peu près semblable à celle des branches du forceps de *Smellie ;* seulement elle est en dessous de l'instrument au lieu d'être en dessus.

Les manches ont huit pouces de longueur ; ils sont légèrement sinueux comme ceux du forceps de *Levret*, et se terminent par des crochets mousses très-largement ouverts. Le bout ou la lentille de ces crochets ne contient pas de crochets aigus, parce que ces instrumens doivent être bannis de l'art des accouchemens.

Le forceps doit avoir été trempé fort doucement pour n'avoir pas trop d'élasticité.

Les règles générales et particulières qui concernent l'application de cet instrument sont si bien décrites dans la plupart des auteurs, qu'il serait oiseux de les répéter ici : je ferai remarquer seulement que l'on n'applique le forceps que lorsque le bassin a plus de deux pouces et demi d'avant en arrière au détroit abdominal.

Des instrumens nécessaires à la pratique de l'opération césarienne.

Les instrumens nécessaires à la pratique de cette opération sont : 1°. une sonde de femme, parce qu'il ne faut jamais oublier de vider la vessie de la femme avant de lui faire l'opération ; 2°. un bistouri convexe et un bistouri droit et boutonné, puis des aiguilles courbes

pour faire la gastroraphie. Les autres objets nécessaires à cette opération sont communs à toutes les opérations.

Des instrumens nécessaires à la pratique de la symphyséotomie.

Outre les instrumens tranchans qui sont nécessaires à la pratique de l'opération césarienne, et la sonde de femme, il faut de plus un bandage pour entourer le bassin de la femme, et un instrument pour étendre les ligamens sacro-iliaques.

Ce bandage est un cercle d'acier coupé en deux parties égales et terminées chacune par une partie droite ou jumelle; ces deux jumelles sont taraudées pour recevoir une vis; les deux parties courbes sont percées de trous pour que le cercle qu'elles constituent quand elles sont réunies puisse être agrandi ou diminué. Ce bandage est propre à empêcher les mouvemens de la femme de rompre les ligamens des symphyses sacro-iliaques quand ils sont étendus par l'instrument placé entre les os pubis, et dont je vais parler. Avant d'être appliqué, ce bandage doit avoir été couvert de flanelle.

Instrument propre à étendre les ligamens sacro-iliaques.

Jusqu'ici, dans la pratique de la symphyséotomie, quelques précautions que l'on prît pour ne pas déchirer les ligamens sacro-iliaques, on les rompait, soit en écartant les membres abdominaux, soit en faisant l'extraction du fœtus à l'aide du forceps ou de la version. Cet instrument, imaginé par M. *Baudelocque* (neveu), a l'avantage d'étendre les ligamens sacro-iliaques sans les rompre, parce que son auteur a appris, par des expériences, à quelle étendue il peut porter l'écartement des os du pubis sans déchirer ces ligamens.

Cet instrument se compose de deux branches à peu près semblables à celles des ciseaux ordinaires; l'une de leurs extrémités présente deux plaques dont la forme et la direction sont modelées sur celles des facettes cartilagineuses des os pubis, quand ces os sont écar-

tés l'un de l'autre; l'autre extrémité est taraudée pour recevoir une vis à l'aide de laquelle on gradue à volonté et très-lentement l'extension des ligamens sacro-iliaques; un index traverse ces branches. Avec cet instrument, l'auteur écarte les os pubis de trois pouces quand le bassin est petit et régulier, et de deux pouces ou de deux pouces et demi, au plus, quand le bassin est déformé.

Instrument propre au broiement de la tête du fœtus mort, ou céphalotribe.

Cet instrument, qui n'est qu'un forceps, se compose de deux branches auxquelles est ajoutée une manivelle.

Des deux branches, l'une est appelée la *branche droite*, l'autre la *branche gauche;* il faut distinguer à chacune d'elles la cuillère et son manche, à la branche droite son axe et la poignée, à la gauche l'échancrure qui reçoit l'axe.

Quant à la manivelle, elle se compose de la vis, du levier qui la fait mouvoir et de sa poignée.

Le poids total de l'instrument est de six livres environ. Ce poids est réparti ainsi qu'il suit :

Le poids de la branche droite, qui est celle qui supporte l'articulation et à laquelle tient la poignée, est de deux livres sept onces; le poids de la branche gauche est de deux livres deux onces et demie.

Le poids de la vis est de treize onces et demie, celui du levier et de sa poignée est de huit onces.

La longueur de la branche droite est de vingt-trois pouces, celle de la gauche est de vingt-un pouces et demi.

La longueur des cuillères, depuis l'axe, est de dix pouces; elles n'ont pas d'ouverture. Leur épaisseur, prise à leur partie moyenne, est de quatre lignes; leur largeur est de seize lignes; la courbure de leurs bords (courbure nouvelle) est de quatre pouces, mesurée d'un plan horizontal à leurs bords supérieurs; elle est, en conséquence, d'un pouce de plus que celle du forceps ordinaire; la courbure de la

face de chacune d'elles (courbure ancienne) est de six lignes. Ainsi, lorsque les deux branches sont croisées et réunies, l'intervalle qui sépare les bords supérieurs et inférieurs des cuillères est d'un pouce, et l'épaisseur totale des cuillères, prise du milieu de la surface externe de chacune d'elles au même point de l'autre, est de vingt-une lignes.

La longueur des manches est de dix pouces et demi, par conséquent elle excède de deux pouces et demi celle des manches du forceps ordinaire; leur épaisseur, prise à leur partie moyenne, est de six lignes, leur largeur de dix lignes.

Les manches sont taraudés à leur extrémité pour recevoir la vis, tous deux sont ciselés ou quadrillés, pour qu'ils ne glissent pas dans les mains de l'opérateur.

Au manche droit tient une poignée transversale, qui peut en être séparée à volonté au moyen d'un ressort fixé à la poignée.

L'axe ou pivot est placé entre la cuillère et son manche; il est supporté par la branche droite, au lieu de l'être par la gauche, comme dans le forceps de *Levret;* son épaisseur est de quatre lignes.

La jonction des branches est à peu près semblable à celle des branches du forceps de *Smellie;* seulement elle est en dessous au lieu d'être en dessus, et elle se trouve à la branche droite au lieu d'être à la branche gauche; l'inventeur de cet instrument a fait ces changemens parce que quand l'axe se trouvait à la branche gauche, il gênait l'opérateur dans l'introduction de la branche droite.

La longueur de la vis est de neuf pouces en y comprenant la rondelle et son talon; son épaisseur est de sept lignes. La longueur du lévier qui la fait mouvoir est de huit pouces, sa largeur est de six lignes, son épaisseur de trois lignes. La longueur de la poignée du levier est de quatre pouces, comme celle de la poignée du manche droit.

L'instrument doit avoir été trempé de manière à donner à l'acier beaucoup de roideur, sans cela il faudrait lui rendre la pesanteur métallique qu'il avait auparavant.

D'après ce que je dis, il est presque inutile d'ajouter que l'acheteur devra faire peser préalablement, devant lui, les diverses pièces qui composent cet instrument, et le mettre à l'épreuve sur plusieurs têtes d'enfans morts quelques jours après l'accouchement, celui-ci s'étant opéré à neuf mois. Sans cette précaution, il s'exposerait à briser l'instrument, qu'il prendrait au hasard, dans les parties de la femme.

Pour donner à cet instrument la solidité nécessaire, et agir avec promptitude sans déployer aucun effort musculaire, son inventeur a conçu l'idée d'employer une vis à trois filets, parce qu'ainsi le pas de chaque hélice est assez grand, et que la pression sur chaque élément de la vie est réduite au tiers.

En ayant égard à la longueur du levier qui mène la vis, aux pas de celle-ci, et aux distances qui séparent de l'axe de l'instrument les points d'application de la puissance et de la résistance, on trouve que le rapport approximatif de la puissance à la résistance est : : 1 : 165.

Cet instrument s'applique sur la tête du fœtus avec les précautions recommandées pour l'usage du forceps : seulement, il faut avoir le soin d'en plonger les cuillères dans les parties de la femme un peu plus profondément que quand on applique le forceps ordinaire au-dessus du détroit abdominal, afin qu'elles saisissent parfaitement la tête suivant toute la longueur de son grand axe; sans cette précaution, la base du crâne pourrait ne pas être totalement broyée, et, dans certains cas de difformité extrême du bassin, on serait peut-être obligé de desserrer la vis, et de retirer les cuillères pour les plonger de nouveau un peu plus profondément dans les parties de la femme. Lorsque les deux cuillères sont introduites, on passe dans le manche droit la poignée qui s'y fixe : puis un aide, placé à gauche de l'opérateur, prend, de la main droite, les deux branches, les rapproche l'une de l'autre et les soutient de la main gauche, tandis que l'opérateur prend, de la main gauche, la poignée de la branche droite, et de la droite il tourne la poignée de la manivelle. Étant ainsi soutenu, l'instrument paraît léger. Pendant la rotation de la vis, la tête est comprimée avec une telle force, que la matière cérébrale s'échappe par le cuir chevelu, qui se déchire, et s'écoule hors des parties de la

femme ; les os, qui constituent la base du crâne, sortent de leur ligne de direction, anticipent les uns sur les autres, sans former aucune esquille.

Quand la tête a été bien saisie par le céphalotribe, et par conséquent lorsque la base du crâne a été parfaitement broyée, si l'on mesure, immédiatement après l'extraction de la tête, l'intervalle qui existe entre la surface externe de l'une des cuillères et celle de l'autre à leur partie moyenne, on trouve que cet intervalle est de vingt-trois à vingt-quatre lignes environ, à cause de leur élasticité pendant la pression qu'elles ont exercée sur la tête. Ainsi, cet instrument a pour effet de réduire l'épaisseur de la tête, qui est souvent de trois pouces et demi, à celle d'un pouce.

Les circonstances dans lesquelles on se sert du céphalotribe sont absolument les mêmes que celles dans lesquelles on a pratiqué, jusqu'à présent, la perforation de la tête avec les instrumens tranchans et aigus.

Avec cet instrument, on broie la tête au-dessus d'un bassin qui n'a pas plus de vingt lignes d'avant en arrière au détroit abdominal.

Sonde pour faire respirer l'enfant dans l'accouchement par les pieds, lorsque, le tronc étant sorti, la tête est arrêtée dans l'excavation du bassin ou au détroit abdominal.

Comme l'enfant périt souvent dans l'accouchement par les pieds, lorsque, le tronc étant expulsé ou extrait, la tête est arrêtée dans le bassin ou au-dessus, M. *Baudelocque* a imaginé de mettre alors le fœtus en communication avec l'air atmosphérique : pour cela, il se sert d'une sonde d'argent, longue de dix pouces, légèrement courbée, et percée d'un trou à chacune de ses extrémités ; il introduit l'extrémité courbée de cette sonde dans la bouche du fœtus et extrait ensuite la tête, soit en faisant, comme à l'ordinaire, des tractions sur la mâchoire inférieure, avec deux doigts portés dans la bouche, soit en appliquant le forceps.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Vita brevis, ars longa, occasio præceps, experientia fallax, judicium difficile. Oportet autem non modò se ipsum exhibere quæ oportet facientem, sed etiam ægrum, et præsentes, et externa. *Sect.* 1, *aph.* 1.

II.

Si mulieri in utero gerenti alvus multùm fluxerit, periculum ne abortiat. *Ibid.*, *aph.* 34.

III.

Si mulier quæ nec prægnans est, nec peperit, lac habeat, ei menstrua defecerunt. *Ibid.*, *aph.* 37.

IV.

Mulieri ab uterinâ passione vexatæ, aut difficulter parienti, sternutatio superveniens, bonum. *Ibid.*, *aph.* 35.

V.

In febribus circa ventrem æstus vehemens, et oris ventriculi dolor, malum. *Ibid.*, *aph.* 65.